

LE NOTAIRE ITALIEN QUI VOUS VEUT DU BIEN

Surprise du jour : vous recevez un curieux courrier émanant de **Me Alfred COSTANZO**, notaire en Italie.

Ce notaire vous précise que l'un de ses clients, décédé en mars 2007, détient un compte bancaire de 32 millions de dollars.

Il vous indique que, compte tenu d'une nouvelle réglementation en Italie, cette somme sera confisquée par le Gouvernement si aucun héritier ne se manifeste dans un délai précis.

Ce notaire zélé vous propose tout simplement de vous déclarer comme héritier puisque le défunt porte le même nom que vous !

La répartition des sommes est clairement définie : 40 % pour le notaire, 40 % pour vous et 20 % pour une œuvre de charité.

Me COSTANZO précise qu'il vit désormais au Portugal, « pour des raisons de sécurité et de confidentialité », et qu'il est uniquement joignable par fax ou internet.

Pour rassurer le futur gogo, il ne manque pas de préciser : « *Je vous garantis que ce processus sera exécuté en vertu d'arrangements légitimes qui, légalement, vous protégeront contre toute violation du droit.* »

Cette pseudo formulation juridique est risible et ne peut qu'inciter le consommateur à éviter de contacter ce notaire véreux.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, BP 15, 79340 Ménigoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**